

PROCES-VERBAL
de l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
du lundi 5 novembre 2012

L'Assemblée Générale Extraordinaire, conformément à l'article 18 des statuts et en vue de leur modification, a été dûment convoquée le lundi 5 novembre 2012, à la Fédération du Bâtiment à 18h00.

Assistait à cette réunion : Monsieur DERENANCOURT, Directeur.

Le Président accueille à 18h10 les membres en les remerciant de leur présence et devant le petit nombre de participants, il demande à chacun de se présenter. Le Président rappelle que pour valablement délibérer, l'AGE doit comprendre au moins la moitié du nombre total des voix, soit 4 809 en fonction du dernier appel de cotisation connu. Le nombre de voix des présents et représentés s'élevant à 59, l'AGE ne peut se tenir valablement.

Le Président, eu égard aux personnes présentes, fait un rappel sur les raisons de cette AGE, qui est une conséquence directe de la loi et de sa réglementation portant réforme sur la gouvernance et l'organisation de la médecine du travail. Le législateur nous impose un Conseil d'Administration paritaire et une Commission de Contrôle constituée d'un tiers d'employeurs et de deux tiers de représentants des salariés.

Le Président et le Directeur ont ainsi pris contact, dans le premier trimestre 2012, avec les organisations syndicales de salariés et dès le deuxième trimestre avec les organisations syndicales patronales.

A l'issue de ces rencontres, un projet de protocole d'accord sur la représentation syndicale à la Commission de Contrôle a donc été rédigé avec une répartition de 2/3 de représentants salariés, soit 10, et 1/3 de représentants employeurs, soit 5.

A ce jour, le protocole est signé par l'ensemble des syndicats de salariés sur la base de :

- CGT 4 sièges
- CFDT 3 sièges
- FO 1 siège
- CFTC 1 siège
- CGC 1 siège

Concernant la partie patronale, le protocole été validé par les trois principaux syndicats patronaux avec la répartition de sièges suivante :

- MEDEF 3 sièges
- CGPME 1 siège
- UPA 1 siège

Une Commission de Contrôle peut donc maintenant être valablement convoquée. Lors de sa première réunion, qui se tiendra le 27 novembre, elle devra choisir un Président parmi et par les représentants des syndicats de salariés et un Secrétaire parmi et par les représentants des syndicats employeurs.

Concernant le Conseil d'Administration, en sa qualité de Président, il lui est incombé la délicate mission de constituer une liste d'administrateurs représentants des employeurs.

Afin de constituer cette liste, il lui a paru indispensable que celle-ci soit avant tout représentative de la réalité du tissu socio-économique de nos entreprises. C'est pourquoi, sachant que notre portefeuille est constitué à 60% d'entreprises de moins de 49 salariés, 5 candidats sur 8 représentent ces entreprises.

Le Président a tenu également à ce que les différents secteurs économiques soient représentés :

- ✓ L'industrie qui a un rôle prépondérant dans l'économie de notre département, notamment dans le châtelleraudais
- ✓ Le bâtiment dont les entreprises sont réparties sur l'ensemble de notre département
- ✓ Les artisans qui ont un rôle majeur dans l'activité économique et l'emploi
- ✓ L'hôtellerie restauration
- ✓ L'activité tertiaire et les professions libérales

Le Président rappelle la liste des candidats :

BOSSÉ Jean-Pierre SCP de Notaires
SALCEDO Alain Sté Aigle International
BATAILLE Nicolas Crédit Assur
GIRON Jean-Marc SAS Giron

DOUCET Sébastien Sté Quadripack
GILET Jean-Luc Gérant Brit Hôtel
BEAUJANEAU Jérôme Sarl Beaujaneau
GODU Joël Chambre des Métiers

Un débat s'installe entre les membres présents et les représentants de l'UPA, rappelant qu'ils auraient souhaité un siège supplémentaire au Conseil d'Administration. Le Président rappelle que la législation prévoit que les administrateurs employeurs sont élus par l'Assemblée Générale et que les organisations syndicales patronales sont informées des candidats préalablement à l'AG afin de formuler un avis. En conséquence, ce ne sont pas les organisations syndicales patronales qui désignent les candidats et, à fortiori, il ne peut y avoir de répartition de sièges par les organisations patronales au Conseil d'Administration.

Ce sujet et cette discussion ont fait déjà l'objet de nombreux échanges lors du dernier Conseil d'Administration qui s'est tenu le 18 octobre. Après débat, le Conseil d'Administration a majoritairement validé la liste des candidats administrateurs car à un moment, il faut bien prendre des décisions.

En l'absence d'autres questions, le Président met fin à cette réunion d'échanges à 19h05 et donne rendez-vous le 22 novembre 2012 pour la prochaine AGE.

Jean-Pierre BOSSÉ
Président